

METALEUROP SA : DEPOT D'UN PROJET DE PLAN DE CONTINUATION

Un projet de plan de continuation a été déposé le 9 septembre 2005 au greffe du Tribunal de Commerce de Paris par l'administrateur judiciaire en charge du suivi du redressement judiciaire de Metaleurop SA. Ce projet de plan de continuation a été approuvé par le conseil d'administration de Metaleurop SA lors de sa séance du 5 septembre 2005.

Il est rappelé que depuis de nombreux mois la direction de Metaleurop SA avait indiqué son intention de rechercher une solution de poursuite de l'activité. Le dépôt du projet de plan de continuation s'inscrit dans cette volonté de pérenniser l'exploitation et de maintenir les emplois.

Metaleurop SA a été notifiée le 1er septembre 2005 d'un rachat intervenu le 4 août 2005 par le groupe Glencore auprès de certaines banques de leurs créances sur la société, représentant au moment du dépôt de bilan environ 32 % du passif déclaré. Ce rachat a permis le dépôt du projet de plan de continuation.

L'adoption dudit plan dépend notamment de l'issue de la procédure de demande d'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA. La Cour d'Appel de Paris, devant laquelle la Cour de Cassation a renvoyé l'affaire, a entendu le 7 septembre 2005 les différentes parties à cette procédure. Le délibéré a été fixé au 11 octobre 2005.

Dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris et de la décision du Tribunal de Commerce de Paris relativement au plan de continuation, l'administrateur judiciaire a sollicité du Procureur de la République qu'il veuille bien requérir du Tribunal de Commerce de Paris la prolongation de la période d'observation pour une ultime période de 2 mois, soit jusqu'à mi-novembre 2005.

Pour mémoire, le groupe Metaleurop a réalisé en 2004 un résultat opérationnel de 10,2 millions d'euros et un résultat net de 7 millions d'euros.